

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036727

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5131 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAROUI Nour El Hissine

Date de naissance :

Adresse : TAEM

Tél. : 0661219473

Total des frais engagés : 250 + 803,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

*Médecine Générale
BELKEBIR Khatija
Rue 27 N° 94 El Alla
Cité Oulfa Casablanca
Tél : 05 22 90 48 76*

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10.07.2023

Nom et prénom du malade : LAROUI Nour El Hissine Age : 46

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Gastrite + reflux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10-27-93	9	1	200 Mt	Dr. BELKEBIR Mohamed Médecine Générale Rue 27 N° 22 Casablanca El Alia 90 48 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE M. YOUSSEF SIDI D'OUAISSANE Sidi en Pharmacie Tunisie 105222718	10.07.23	223,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

6) 22/20 Cods li m - e
ay x 310

PPV: 22DH20
PER: 01/25
LOT: M143

7) US,00

No - sy

NO - SPA FORTE 80MG
CP 820
P.P.V: 45DH00
LOT: 22E004
PER: 04/2025

6 118000 061816

8) 2x48,50 T. dinay su -
ay x 310

2x48,50

ay x 710 dtog (x2)

9) 23,00 Ram son - l pdc
ay x 710

23,00

PANSORAL
GEL BUCCAL T15G
P.P.V: 23DH00
LOT: 22E008
PER: 09/2026
6 118000 012078

Dr. BELKEED Khadija
Médecine Générale
Rue 27 N° 9 El Alia
Cité Oulfa Casablanca
Tél: 05 22 90 48 76

N° D'AMM: 736/16IMP/21/NRG
LOT: 22118 PER: 09/2027
PPV: 48,50 DH

N° D'AMM: 736/16IMP/21/NRG
LOT: 22118 PER: 09/2027
PPV: 48,50 DH

TIBERAL 500 mg

PHARMACIE My YOUSSEF
Salma CHERIF D'OUAZZANE
Docteur en Pharmacie
139, Boulevard My Youssef
Casablanca - Tél: 05 22 22 27 25

INPE: 092043355

Lot. EL Alia - Rue 27 N° 94
Bd. Oued Tansift - EL Oulfa
☎ : 05 22 90 48 76 - CASABLANCA

تجزئة العالية - الزنقة 27 الرقم 94
شارع وادي تانسيفت - الألفة
الهاتف: 05 22 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le 10-07-23 الدار البيضاء، في

LOT: 089622
PER: 09/25
PPV: 110DH00

LOT: 089622
PER: 09/25
PPV: 110DH00

PPV: 110.00 dhs

M² LANOVI

Nou READING

440,00 x 3

→ SP 810 M gel 20
sachet (x3)

57,70

2) Be de la

32,80 x 2 15 a 31

BEDELIX 3G
SACHETS B30
P.P.V: 57DH70

LOT: 22062021
PER: 30/06/2027
PPV: 57DH70

6 118000 010234

x25

x25

40,10 x 2

4)

Ren du

my x 7

Metreospanmyl

x25

402,60

5)

Alim

my x 31

LOT: 107-1
PER: SEP 2024
PPV: 51 DH 70

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V.: 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V.: 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293